

NATURE DE L'ÉPREUVE ET ORGANISATEUR :

LA **SANCY GRAVEL by FELT BICYCLE** est un challenge comprenant 3 boucles sportives à partir du base Camp du Festival Outdoor de la Vallée Verte (FOVV), le Pré Bas, lac de Chambon-sur-Lac, dans le Puy-de-Dôme (63). Organisation par l'association **Outdoor Concept 63**.

LA **SANCY GRAVEL by FELT BICYCLE** n'est pas une course, mais une épreuve pour découvrir le patrimoine, l'histoire et les paysages du parc régional des Volcans d'Auvergne et se dépasser physiquement. Le seul objectif est de passer la ligne d'arrivée dans les temps fixés par l'organisation et obtenir le statut de *Finisher*. Il n'y a pas de classement, mais une remise de récompenses spéciales sera effectuée lors de la soirée de clôture de l'évènement.

Les règles sportives sont inspirées du règlement général des épreuves du type Cyclo sportive ou Randonnée.

Les participants pourront parcourir les 3 Boucles proposées à allure libre, dans les limites des barrières horaires. Les 3 Boucles devront être intégralement réalisées pour être désigné *finisher*.

DEPART ET ARRIVEE :

Samedi 19 juin 2021 au base Camp du Festival Outdoor de la Vallée Verte (FOVV), le Pré Bas, lac de Chambon-sur-Lac.

Possibilité de partie entre **5h45 (heure du lever de soleil) et 16h**, retour obligatoire **avant 21h45**, heure du coucher de soleil.

PARCOURS :

Les traces ne seront dévoilées que 7 jours avant l'épreuve.

- **La Boucle des 2 Cols, 55km - 2000m de D+, avec au programme: le Col de la Croix Morand, le Col de la Croix St Robert, le pied du Sancy.**

- **La Boucle des lacs Nord, 46km - 1200m de D+, lac d'Aydat par les estives surplombant la Monne.**

- **La Boucle des Lacs Sud, 54km - 1500m de D+, lacs du Pavin, de Montcineyre et de Bourdouze, limites du Cézallier.**

Détails sur <http://traversee-vallee-verte.com/>

Les participants doivent respecter l'itinéraire prévu par la fiche de route et la trace GPS fournie par l'organisation. En cas d'erreur de parcours, il devra rejoindre cet itinéraire à l'endroit exact où il l'a quitté, aucune compensation en temps ne saurait être accordée en cas d'erreur de parcours.

Chaque participant sera suivi et contrôlé via une balise GPS par la Direction de course.

Aucun balisage directionnel ne sera installé sur les différentes boucles hormis à des points d'intersections route/sentier et des passages techniques et/ou dangereux.

Des points de contrôle sont supervisés par des contrôleurs fixes, présents à leur poste jusque dans la limite horaire.

Le non-respect du parcours entraînera l'expulsion immédiate du participant concerné.

RETRAIT PLAQUES ET PUCES ELECTRONIQUES :

- **Au base Camp du Festival Outdoor de la Vallée Verte (FOVV), le Pré Bas, lac de Chambon-sur-Lac. (Entre le Camping le Pré Bas et le lac)**

Chaque participant doit venir retirer sa plaque de course et son "kit coureur" en personne, sur présentation d'une pièce d'identité. Toute affectation est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera expédié par courrier.

- Vendredi 18/06 de 17 à 21h

- Samedi 19/06 de 5h00 à 15h45

FRAIS D'INSCRIPTION :

3 boucles, 55, 46, 54 km. 90 €, ceci comprend :

- Une plaque de cadre numérotée
- Une Appli de suivi (Vous permet de suivre la trace, et nous permet de vous localiser).
- Un temps informatique de chaque section
- La sécurité sur le parcours
- L'assistance dépannage, dans la zone dédiée du base camp
- Le petit déjeuner
- Le repas de journée (entre 12 h et 15h puis 19 h à 22 h) / entrée /3 pièces au choix pièce de bœuf, ventrèche, saucisse et volaille + truffade / fromage / tarte aux myrtilles
- L'accès aux 6 différents points de ravitaillement
- 1 boisson offerte
- 1 casquette
- 1 bidon
- Douches
- Remise de 10 % au camping du Pré Bas ou Base Camp.

Tarif repas accompagnateur (journée, entre 11 h et 20 h) **20 €**

INSCRIPTION ET DOCUMENTS A FOURNIR :

La participation est ouverte à toutes et à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s sous réserve d'être âgés de 18 ans le jour de l'épreuve.

Inscription avant le 17 juin 2021 en utilisant le lien depuis notre site ou sur www.sporttips.fr

Pour les documents (licences ou certificat médical) à télécharger sur votre fiche personnelle avant le 17/06/2021

Documents papier (Certificat médical, Licence, ...) seront envoyés à :

Sporttips – Traversée de la Vallée Verte
BP 20019
83521 Roquebrune sur Argens cedex

OU en format numérique à support@sporttips.fr

Document justificatif : conformément à la réglementation des manifestations sportives hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre épreuve est conditionnée à la présentation

- d'une licence délivrée par la FFC ou UFOLEP ou FSGT ou FFTRI en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ou du sport en compétition ;
- Les autres concurrents (licenciés FFCT, FFC Pass Loisir et Services, FFC Encadrement, Arbitre et les non Licenciés) devront fournir impérativement l'original ou la photocopie d'un certificat médical de **non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ou du sport en compétition**, datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.
- Les licenciés majeurs des fédérations de pays étrangers devront présenter obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de l'année 2021.
- Les licences délivrées par la FFH (Fédération Française d'Handisport) ne sont pas acceptées. Au regard de la convention existante entre les deux fédérations, les pratiquants présentant un handicap doivent posséder une licence délivrée par la FFC permettant la pratique du cyclisme de compétition, en conformité avec les critères médicaux réglementaires.

En cas de maladie ou d'accident, l'inscription sera remboursée uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé au plus tard le **5 juin 2021** (cachet de la Poste faisant foi), au-delà il n'y aura pas de remboursement possible en raison des frais fixes engagés.

Garantie individuelle annulation Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sporttips.fr, vous pouvez souscrire une Garantie Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sans les options. Repas, navette...) sur simple demande effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication, avant le 5 juin 2021. Cette garantie ne s'applique pas si l'épreuve est annulée.

Les échanges de dossards seront acceptés en vous adressant à support@sporttips.fr jusqu'au 5 juin 2021, Au-delà de cette date, les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription ne sera possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve. Possibilité de vérifier votre inscription sur www.sporttips.fr

En cas d'annulation due à la COVID 19, alerte météo, l'interdiction de passage sur les secteurs prévus... jusqu'au 5 juin remboursement 95 %, jusqu'au 12 juin remboursement 85%, jusqu'au jour des courses aucun remboursement

TEMPS LIMITES ET BARRIERES HORAIRES :

Des limites horaires seront imposées. Pour le départ, celles du soleil qui se lève à 5h45, pour l'arrivée celles du couché à 21h45 (tout le monde doit être rentré au base camp à cette heure-là). Passer l'heure limite, tout participant encore sur le parcours sera considéré hors épreuve. Il devra, selon le cas, rendre sa plaque de cadre à la voiture balai ou s'arrêter au point de contrôle le plus proche, pour être ramené au Base Camp. En cas de refus, il ne sera plus couvert par l'organisation, celle-ci déclinant toute responsabilité.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les parcours prévus peuvent être modifiés, l'épreuve neutralisée, voire annulée sans préavis, par le seul directeur de l'épreuve.

Les barrières horaires prévues sont :

- **Boucle des 2 Cols : Les Chomets km 26 à 20h15**
- **Boucle des lacs Nord : Aydat à 20h15**
- **Boucle des Lacs Sud : Est Puy de Montcineyre à 20h15**
- **Base Camp 18h45 (Passé cet horaire, il ne sera pas possible, de repartir sur une nouvelle boucle.)**

RAVITAILLEMENTS :

- Boucle des 2 Cols : Les Chomets - km 26
- Boucle des lacs Nord : Aydat – km 22
- Boucle des Lacs Sud : Est Puy de Montcineyre - km 27

Et ravitaillement à l'arrivée pour tous

Chaque participant est tenu de disposer de la quantité d'eau et d'aliments suffisant pour rallier la ligne d'arrivée.

SECURITE :

Respecter le code de la route (traversées de routes) et les indications des signaleurs. Lors des traversées de route dangereuses, les coureurs sont arrêtés par les signaleurs en cas de circulation.

L'épreuve se déroule sur voie publique ouverte et ne doit en aucun cas être motif à l'encombrement de la chaussée ou à créer un danger pour les autres usagers.

Le code de la route devra être respecté par tous les participants, qui doivent emprunter les parties droites de la chaussée et assurer leur propre sécurité en adaptant leur vitesse.

Les participants peuvent rouler seul, à deux ou en petit groupe. Ils peuvent également évoluer côte à côte pendant quelques minutes, maximum à 2 de front.

Les participants se doivent :

- d'avoir conscience de la difficulté de l'épreuve.
- d'être un cycliste de niveau confirmé ayant l'habitude des longues distances.
- de savoir gérer les difficultés induites par ce genre d'épreuve comme les conditions climatiques ou la technicité des parcours.

Un dispositif d'ouverture (moto ou vélo ouvreuse) et de fermeture de la Cyclo (camion balai) ainsi qu'une équipe de secouristes (ambulances et médecins) sont mis en place sur les parcours afin d'assurer la qualité du parcours et éventuellement encadrer les participants.

Deux équipes de motards seront présentes afin d'apporter une sécurité complémentaire.

Des signaleurs piétons seront répartis sur les différents points du parcours. La présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée ou réservée uniquement aux différentes épreuves. Ceux-ci interviennent en complément des moyens de secours conventionnels et publics.

Les véhicules suiveurs en ouverture ou dans le sillage des participants ne sont pas autorisés. L'intervention des accompagnateurs est limitée à la remise d'effets ou de ravitaillements dans le périmètre des points de ravitaillements officiels.

Les cyclistes qui ne seront pas inscrits aux épreuves et qui voudront profiter de l'effet de masse pour s'intégrer dans le dispositif, seront exclus et l'organisateur pourra engager des poursuites à leur rencontre.

Pour assurer votre sécurité ainsi que celle des autres participants, il est formellement interdit de participer à l'épreuve avec :

- un vélo couché (sur le ventre ou sur le dos)
- un prolongateur de cintre
- un vélo destiné au contre la montre
- un vélo non adapté à la pratique du Gravel

Les frais des soins médicaux chirurgicaux, d'hospitalisation, d'évacuation et de rapatriement, restent à la charge des participants. Des postes de secours sont implantés en divers points du parcours et sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC Course.

Il appartient à chaque coureur de se porter mutuellement assistance en cas de besoin et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, l'organisateur mettra à disposition, et dans l'intérêt de la personne secourue, tous les moyens appropriés.

La personne secourue supportera les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels et devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En France, depuis la loi n°2002-276 du 27 février 2002 : les communes peuvent exiger une participation financière aux frais liés à des opérations de secours ou d'assistance médicale.

En cas d'impossibilité de joindre le PC Course, les coureurs peuvent appeler directement les organismes de secours (15 Samu, 17 Police Secours, 18 Pompiers).

Autres consignes :

Si vous êtes témoin d'un accident, donner rapidement et correctement l'alerte.

Signaler votre abandon auprès des bénévoles présents le long du parcours ou en appelant le PC Course.

Les participants s'engagent sous leur responsabilité et par leur inscription, ils acceptent de respecter toutes les clauses en intégralité et d'avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives.

Pour des raisons de sécurité, en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

MATERIEL OBLIGATOIRE :

Sur toutes les boucles :

Les concurrents doivent avoir obligatoirement, un équipement adapté à la pratique du cyclisme en moyenne montagne.

Le matériel utilisé par les participants devra être conforme aux règles générales qui régissent les épreuves cyclistes Gravel.

- Casque à coque rigide, à porter obligatoirement tout au long de l'épreuve
- Vélo spécifique pour le Gravel, **en parfait état et vérifié (freins, pneus..)**
 - Vélos acceptés :
 - Vélo spécifique pour le Gravel - équipé d'un drop bar (guidon de route)
 - Vélo type Cyclo-Cross**Les VTT ne sont pas autorisés.**
- Un feu arrière rouge d'une puissance minimum de 50 Lumens
- Un feu avant ou une frontale d'une puissance minimum de 200 Lumens sont obligatoires (pour palier des problèmes de dépassement des barrières horaires)
- Des vêtements adaptés à la pratique
 - Veste imperméable et respirante permettant de supporter le mauvais temps en montagne
 - Une paire de gants
 - Un gilet rétro réfléchissant certifier (à utiliser en cas d'attente statique)
- 2 chambres à air de rechange
- Une pompe
- Un multitools ainsi qu'un dérive chaîne
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques)
- Réserve d'eau minimum 1 litre

- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- Réserve alimentaire
- Une pièce d'identité
- Téléphone mobile fonctionnant sur le réseau français (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, garder son téléphone toujours allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée et une batterie supplémentaire afin d'être en mesure de suivre la trace tout au long de l'épreuve. Vous devez obligatoirement télécharger et démarrer l'application officielle de suivi, Celle-ci nous permet de vous localiser, elle vous permet également de suivre la trace. Vous pouvez si vous le désirez, utiliser votre appli habituelle pour suivre le parcours.

Matériel **CONSEILLE** :

- support de Téléphone mobile
- lunettes, Gants de rechange, bandeau en fond de sac selon conditions météo

Matériel **DECONSEILLE** :

- roues à bâtons et pleines, le profil du parcours ne s'y prête pas.

Le port de la plaque est obligatoire, il doit rester parfaitement visible.

Le matériel sera contrôlé au moment du retrait des plaques et de façon aléatoire, des pénalités de temps seront attribuées pour chaque élément manquant.

Les personnes dont l'équipement est insuffisant seront interdites de départ ou arrêtées.

Pour les concurrents concernés, une fiche précisant le traitement médical en cours et les contre-indications.

La surveillance médicale est assurée par un médecin de course et par une association de secouristes.

ASSURANCE :

• **Responsabilité civile :**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Celle-ci ne prend effet que pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée, les feuilles de pointage des contrôleurs officiels ou tapis de chronométrage faisant seule foi.

- les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

• **Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement en responsabilité civile.**

- La possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied ou du sport en compétition de moins d'un an est obligatoire pour participer à une compétition et bénéficier de la couverture des assurances.

• **Individuelle Accident Corporel** : Il appartient aux participants de se garantir et d'être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur Fédération qu'ils soient bien couverts pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve.

Dans le cas contraire, il est dans leur intérêt, ainsi que celui des non licenciés, de souscrire à une assurance adaptée, voir offre d'assurance proposée par la FFC ou l'assureur de leur choix.

• **Domage et Responsabilité Matériel** : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non), le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

• **L'organisateur décline** toute responsabilité en cas d'accident qui serait causé par le jet de tout objet, récipient, aliment, document, papier ou détritux sur l'itinéraire. En cas d'infraction, le concurrent sera le seul responsable à ses risques et périls pénalement, mais en outre, il sera le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.

• **Les organisateurs déclinent** toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et se réserve le droit d'exclure définitivement un concurrent, et en cas de vol.

RECLAMATIONS :

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course dans un délai maximum de 30 mn après l'arrivée du coureur concerné.

JURY D'ÉPREUVE :

Il se compose :

- Du directeur de course
- d'un représentant des cyclistes
- d'un BEES

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

RESULTATS & RECOMPENSES :

Seront offerts par FELT Bicycle :

Un vélo FELT BICYCLES BREED 20 d'une valeur de 2399 euros TTC par tirage au sort.

Une tenue cycliste Felt homme, une tenue cycliste Felt femme, 2 T-shirts lifestyle Felt, 2 casquettes Felt et 2 paires de Manchettes Felt par décision du jury.

La remise des récompenses se déroulera le samedi 19 juin 2021 pendant le repas du soir, à partir de 20 h

Aucun lot ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni envoyé.

Aucune récompense ne sera effectuée en espèces.

MANIFESTATION ECO-RESPONSABLE ET ETHIQUE :

La **SANCY GRAVEL by FELT BICYCLE** est un évènement **Eco responsable**.

Dans ce cadre, nous ne distribuerons plus de gobelets plastiques, vous devez avoir vos propres éco-tasses, des éco-tasses seront mises à votre disposition contre caution de 1 €.

Tout jet d'objet, récipient, aliment, document, papier ou détritux sur l'itinéraire est strictement interdit et peut entraîner l'expulsion

du concurrent de l'épreuve. Des zones pour le tri des déchets seront mises en place sur les ravitaillements de l'épreuve.

Le participant ne doit pas profiter du sillage de tout véhicule. Les concurrents ne respectant pas l'engagement Durable de l'épreuve, l'esprit sportif et « fair-play » de l'épreuve, surpris en situation de fraude (départ anticipé, itinéraire non respecté, utilisation ou assistance d'un autre véhicule...), ou ayant un comportement ou une pratique irresponsable voir dangereux (propos irrespectueux ou injurieux, incivilité, utilisation de produits dopants, jet d'objets, de documents ou de déchets, conduite dangereuse, infraction au code de la route etc.) seront sanctionnés selon le cas jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

L'organisateur se réserve, sans préavis ni justification, le droit de refuser tout engagement, ou d'exclure de l'épreuve tout participant préinscrit, notamment dans les cas suivants : limitation réglementaire ou non du nombre des participants, non-respect du règlement ou de l'une de ses clauses, comportement, infraction ou pour tout autre motif jugé grave et sérieux, non prévu ci- avant

DROIT A L'IMAGE :

Par sa participation chaque participant autorise expressément l'organisateur et ses ayants-droits à fixer, reproduire, représenter, modifier, sur tout support et par tout moyen, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la compétition susvisée, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales. Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de 2 ans.

L'organisateur et ses ayants droits s'interdisent expressément d'utiliser l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel de l'organisation.

VIE PRIVEE, INFORMATIQUE ET LIBERTE :

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés» les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Toute participation implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de la compétition susvisée.

Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de Sportips, société qui gère les inscriptions.

PRESTATAIRES :

Pour répondre aux différents besoins de l'épreuve, l'organisation fera appel à différents prestataires (camion, navettes, portique d'arrivée, installation du village, tentes et mobilier, classements, chronométrages et suivi satellite, assistance Radio, régie technique, sécurité...)